

Etude :

Prévention des infections causées par le staphylocoque doré résistant aux antibiotiques (*Staphylococcus aureus* résistant à la méticilline, MRSA) chez les résidents des Etablissements médico-sociaux du canton du Vaud.

INSTRUCTIONS DE TRAVAIL POUR L'INFIRMIERE DE L'ETABLISSEMENT

Début de l'enquête : La date de l'inclusion de l'EMS dans l'enquête est déterminée par l'Unité HPCI d'entente avec la direction de l'établissement concerné.

Les prélèvements et la collecte des données sont faits à des dates précises pré établies par l'Unité HPCI

Jours disponibles pour effectuer les frottis : lundi, mardi, mercredi, et vendredi (**pas de frottis le jeudi**)

I. Première série de prélèvements de frottis et collecte des données.

L'infirmière HPCI régionale prendra avec elle le matériel pour les prélèvements :

- Protocole d'étude
- Feuille d'information à l'intention des résidents
- Formulaire de consentement pour résident
- Formulaire de non consentement pour résident en cas de refus
- Frottis pour dépistage (écouvillon avec gélose)
- Tubes stériles pour récolte urine si présence de sonde vésicale
- Questionnaires résidents et caractéristiques EMS
- Etiquettes d'identification des résidents et des frottis

Déroulement :

- L'infirmière s'assure du consentement du résident avant de procéder aux prélèvements
- En cas de refus, le formulaire de non consentement doit être complété et signé par le résident
- Les frottis sont prélevés par l'infirmière HPCI régionale en collaboration avec une infirmière de l'établissement.
Sites prélevés : les 2 narines (1 écouvillon pour les 2) les 2 plis inguinaux (1 écouvillon pour les 2) et des écouvillons supplémentaires en cas de présence de plaies (escarres, ulcères), dispositifs médicaux et/ou un échantillon d'urine si présence d'une sonde vésicale à demeure.
Les prélèvements d'un même résident sont assemblés par un élastique.

Identification des prélèvements

- un numéro unique est attribué à chaque EMS
- un numéro unique (étiquettes d'identification du résident) est attribué à chaque résident inclus dans la surveillance. Ce numéro doit impérativement figurer sur chaque prélèvement, sur le dossier de soins et sur le questionnaire résident.

Données du résident :

Le questionnaire avec les données démographiques et les facteurs de risque du résident est à compléter pour chaque résident inclus dans l'enquête, par l'infirmière HPCI régionale en collaboration avec le personnel de l'EMS.

L'infirmière HPCI régionale achemine, le jour même, les frottis effectués et les questionnaires des résidents inclus dans l'enquête dûment remplis au laboratoire (acheminement du matériel avant 15h30).

Données de l'EMS :

Le questionnaire "caractéristique de l'EMS" est à compléter le jour de l'enquête par l'infirmière HPCI en collaboration avec l'infirmier(ère) chef de l'EMS (les données manquantes peuvent être récoltées par téléphone dans la semaine de l'enquête). Ce questionnaire est à ramener à l'Unité HPCI le jour de l'enquête ou exceptionnellement dans la semaine suivant le dépistage.

II. Inclusion des nouveaux résidents en cours de surveillance

Après l'inclusion de l'EMS dans l'étude et une fois les 1^{ers} prélèvements effectués par l'inf. HPCI régionale, **tous les nouveaux résidents** arrivant dans l'EMS **et tous les résidents ayant eu un séjour à l'hôpital ou en CTR >72h, seront dépistés pour recherche de MRSA le jour de leur arrivée dans l'EMS** (dépistage du lundi mardi, mercredi, et jeudi) par une infirmière de l'EMS.

Le résident qui arrive le vendredi, samedi, ou dimanche, sera dépisté le lundi matin

Matériel à disposition pour les prélèvements en cours de surveillance

L'inf HPCI régionale remet, lors des 1^{ers} prélèvements, une boîte "**Etude MRSA**" contenant :

- Protocole d'étude
- Matériel didactique (DVD)
- Feuille d'information à l'intention des résidents
- Formulaire de consentement pour résident (facultatif)
- Formulaire de non consentement pour résident en cas de refus (obligatoire)
- Frottis pour dépistage
- Tubes stériles pour récolte urine si présence de sonde vésicale
- Questionnaires résidents
- Etiquette d'identification du résident et des frottis
- Enveloppes (et timbres) pour envoi frottis des résidents dépistés en cours de surveillance
- Etiquette à coller sur enveloppe d'envoi

Prélèvement de frottis - déroulement

Jours disponibles pour effectuer les frottis : lundi, mardi, mercredi, et jeudi (**pas de frottis le vendredi, samedi et dimanche**).

Avant d'inclure un nouveau résident dans la surveillance, l'infirmière de l'EMS l'informe sur le but de l'enquête et en cas de refus lui fait signer le formulaire de non consentement.

Pour les nouveaux résidents

Identification :

L'infirmière de l'EMS prend un nouveau numéro patient (étiquettes autocollantes) sur la feuille mise à disposition et colle le long du tube une étiquette sur chaque écouvillon (même numéro pour tous les écouvillons) et s'assure que l'étiquette est bien collée.

Données résident :

L'infirmière de l'EMS colle une étiquette (même numéro que celui des écouvillons) sur le dossier de soins du résident, sur le questionnaire patient et complète au minimum les données administratives (nom/prénom, date de naissance).

L'inf. HPCI régionale se déplacera dans la semaine pour compléter les données manquantes.

Prélèvements :

L'infirmière de l'EMS effectue les prélèvements à l'aide des écouvillons contenus dans la boîte "étude MRSA" (stériles avec gélose) : un pour les deux narines, un autre pour les deux plis périméaux et des écouvillons supplémentaires en cas de présence de plaies (escarres, ulcères), dispositifs médicaux et/ou un échantillon d'urine si présence d'une sonde vésicale à demeure.

Acheminement des prélèvements :

Les échantillons sont mis dans une enveloppe et envoyés par courrier A au laboratoire d'épidémiologie du CHUV (adresse autocollante à disposition) pour analyse **le lundi, mardi, mercredi, et jeudi (pas de prélèvement du vendredi au dimanche).**

Pour les résidents au retour d'un séjour > à 72h en soins aigus (hôpital et CTR)

Identification :

L'infirmière de l'EMS reprend le même numéro donné au résident en début de surveillance (étiquettes autocollantes) sur la feuille laissée à l'EMS et colle une étiquette sur chaque écouvillon. En cas de perte ou de manque d'étiquette mettre une étiquette vierge (ou écrire visiblement sur l'étiquette de l'écouvillon) le numéro du résident, nom/prénom et date de naissance.

Acheminement des prélèvements :

Les échantillons sont mis dans une enveloppe et envoyés par courrier A au laboratoire d'épidémiologie du CHUV (adresse autocollante à disposition) pour analyse **le lundi, mardi, mercredi, et jeudi (pas de prélèvement du vendredi au dimanche).**

III. Rendu des résultats :

Le groupe auquel appartient l'EMS (groupe CONTRÔLE ou ACTION) est déterminé, en début d'enquête, par tirage au sort organisé par l'institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP)

Les résultats des résidents testés dans les EMS appartenant au groupe EMS CONTRÔLE ne seront pas transmis afin de ne pas influencer le bon déroulement de l'étude.

Les résultats des résidents testés dans les EMS appartenant au groupe EMS ACTION seront transmis aux directions des soins des EMS afin d'instaurer le protocole de décolonisation chez les résidents ayant des résultats de frottis positifs pour MRSA.

En cas de problèmes ou de questions :

Contacter :

Mme L : Qalla Widmer – Unité HPCI / Lausanne

Tél. : 021 314 77 30 ou 079 556 02 84

Courriel : laetitia.qalla-widmer@chuv.ch

En cas de non réponse :

Dr I. Nahimana – Unité HPCI / Lausanne

Tel. : 021 314 02 55

Courriel : immaculee.nahimana@chuv.ch